

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017

Délibération  
n° 2017.10.526

Rapport annuel sur le  
prix et la qualité du  
service public de  
l'eau potable des ex  
communautés de  
GrandAngoulême et  
de la Vallée de  
l'Echelle

**LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2017**

**Secrétaire de séance** : André BONICHON

### Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel CARTERET

### Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Alain THOMAS à Jacky BOUCHAUD

### Suppléant(s) :

Jean REVEREAULT par Michel CARTERET

### Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Anne-Sophie BIDOIRE, Samuel CAZENAVE, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Bernadette FAVE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

EAU

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DES EX COMMUNAUTES DE GRANDANGOULEME ET DE LA VALLEE DE L'EHELLE**

Après le vote, le 30 mars 2017, des comptes administratifs 2016 relatif à l'exercice de la compétence eau potable des ex-communautés de la Vallée de l'Echelle et de GrandAngoulême (délibérations n° 158, 160), il convient aujourd'hui de donner un avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, au titre de l'exercice 2016.

Ce rapport a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques techniques du service de l'eau potable,
- Tarification et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport sont présentés en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 10 octobre 2017,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 11 octobre 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable des ex communautés de GrandAngoulême et de la vallée de l'Echelle.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**24 octobre 2017**

**Affiché le :**

**24 octobre 2017**

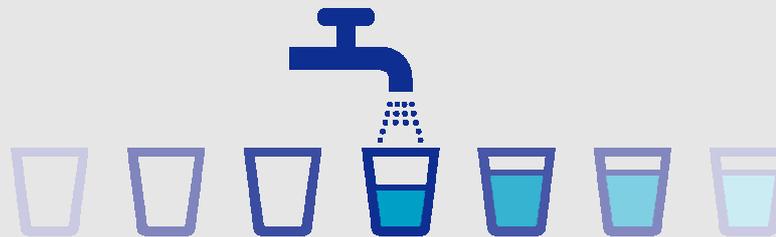
Rapport annuel



# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2016

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	RESSOURCES EN EAU .....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	8
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>9</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	9
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION- SERVICE VALLEE DE L'ECHELLE.....	12
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION – SERVICE GRAND ANGOULEME PERIMETRE 2016.....	13
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	14
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>16</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	16
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	17
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	17
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	19
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	22
■	CONTINUTE DU SERVICE .....	22
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES .....	22
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	23
■	TAUX D'IMPAYES.....	23
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	23
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>24</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	24
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	25
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	25
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	26
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	26
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>27</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	27
■	<b>SYNTHESE DES INDICATEURS DES SERVICES .....</b>	<b>28</b>
■	VALLEE DE L'ECHELLE .....	28
■	GRAND ANGOULEME .....	28
■	GLOBAL.....	29

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La compétence eau potable de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême est découpée en 2 services jusqu'en mars 2017 :

- Vallée de l'Echelle : concerne les communes de BOUEX, DIGNAC, DIRAC, GARAT, SERS, TORSAC et VOUZAN
- Grand Angoulême (périmètre 2016) : concerne les communes de ANGOULEME, COURONNE (LA), FLEAC, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MORNAC, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SOYAUX et TOUVRE

**Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services. Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.**

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Vallée de l'Echelle : 8 296 habitants  
Grand Angoulême (périmètre 2016): 106 386 habitants  
Total : 114 682 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Jusqu'au 31 mars 2017, Grand Angoulême était composé de deux services d'eau potable :

### - Service Vallée de l'Echelle :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La durée du contrat est de 12 ans et 3 mois. Il a pris fin le 31 mars 2017 après prolongation de 3 mois.

**- Service Grand Angoulême (périmètre 2016) :**

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SEMEA en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La durée du contrat est de 9 ans. Il prend fin le 31 mars 2017.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	27/01/2009	Modification des modalités de répartition des travaux entre la collectivité et le délégataire lorsque ceux-ci constituent à la fois un renforcement et un renouvellement des ouvrages.
2	01/01/2010	Intégration du service de Saint-Yrieix sur Charente dans le périmètre du contrat
3	01/01/2013	Intégration du service de Mornac dans le périmètre du contrat
4	29/05/2013	Plafonnement de la facture d'eau en cas de consommation d'eau anormale due à une fuite après compteur (application de l'article 2 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 retranscrit dans l'article L2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales )
5	01/01/2016	Prolongation d'une année du contrat de DSP (31/12/2016) pour assurer la continuité du service, dans l'attente de la fin de la réflexion de la collectivité sur le devenir de la gestion du service de l'eau de l'agglomération.
6	01/01/2017	Prolongation de 3 mois du contrat de DSP (31/03/2017) pour assurer la continuité du service, à cause du transfert de compétence entre la communauté de communes de la Vallée de l'Echelle et GrandAngoulême, qui a nécessité un avenant de prolongation de 3 mois

**■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

• *Vallée de l'Echelle :*

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations, des clôtures, du génie civil
-----------------------	---

• *Grand Angoulême (périmètre 2016) :*

Les prestations confiées à la société SEMEA sont les suivantes :

	Information non disponible
<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations, des clôtures, du génie civil
-----------------------	---

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

- Vallée de l'Echelle :

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre total d'abonnements	3 764	3 805	+1,09 %

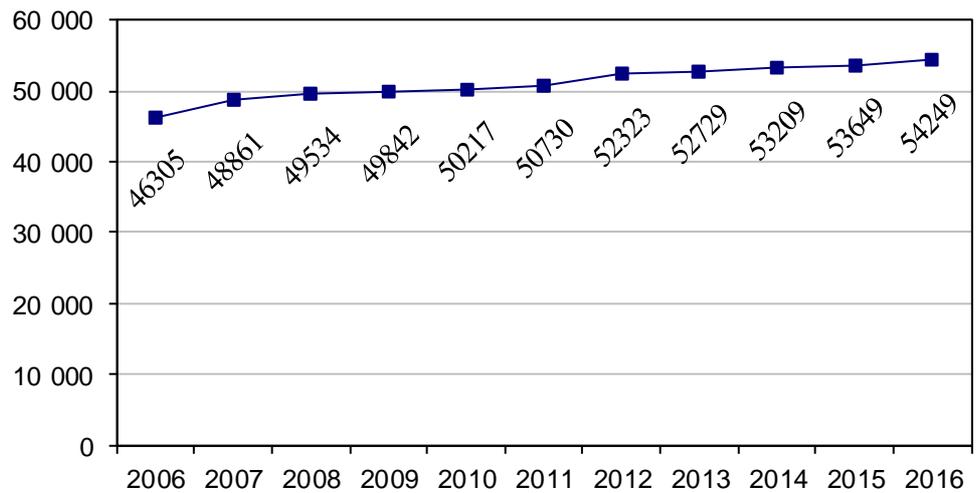
- Grand Angoulême (périmètre 2016):

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre total d'abonnements	49 885	50 444	+1,12 %

- Total d'abonné sur le territoire communautaire:

Abonnements	2015	2016	Variation
Nombre total d'abonnements	53 649	54 249	+1,12 %

Evolution du nombre total d'abonnements



## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Points de prélèvement

Service]	Ouvrage	Prélèvement 2016 [m³]
Vallée de l'Echelle	Forage du moulin de Baillarge GARAT	162 440
Grand Angoulême eau potable	LE PONTY (Captage) MOUTHIER SUR BOEME Prélèvement en nappe souterraine	244 868
Grand Angoulême eau potable	LA TOUVRE (Captage) TOUVRE Prélèvement en nappe souterraine	7 620 169
Grand Angoulême eau potable	LA GRANGE A L'ABBE (captage) SAINT YRIEIX SUR CHARENTE Prélèvement en nappe d'accompagnement	36 951
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>7 865 037</b>

### • Importations d'eau

Service	Import depuis	Importé en 2015 [m³]	Importé en 2016 [m³]
Vallée de l'Echelle	GrandAngoulême - eau potable	172 137	328 338
Vallée de l'Echelle	SIAEP DU KARST CHARENTE – Service St Germain de Montbron	5 723	5 920
Vallée de l'Echelle	SIAEP DU SUD CHARENTE – Service Ronsenac	1 161	1 090
Grand Angoulême eau potable	CDC DE LA VALLEE DE L'ECHELLE - Vallée de l'Echelle	15 414	16 443
Grand Angoulême eau potable	SIAEP DE LA BOEME	3 320	3 616
Grand Angoulême eau potable	SIAEP DU NORD OUEST CHARENTE – Service Champniers	-	996
Grand Angoulême eau potable	SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF	330	525

### • Volumes produits

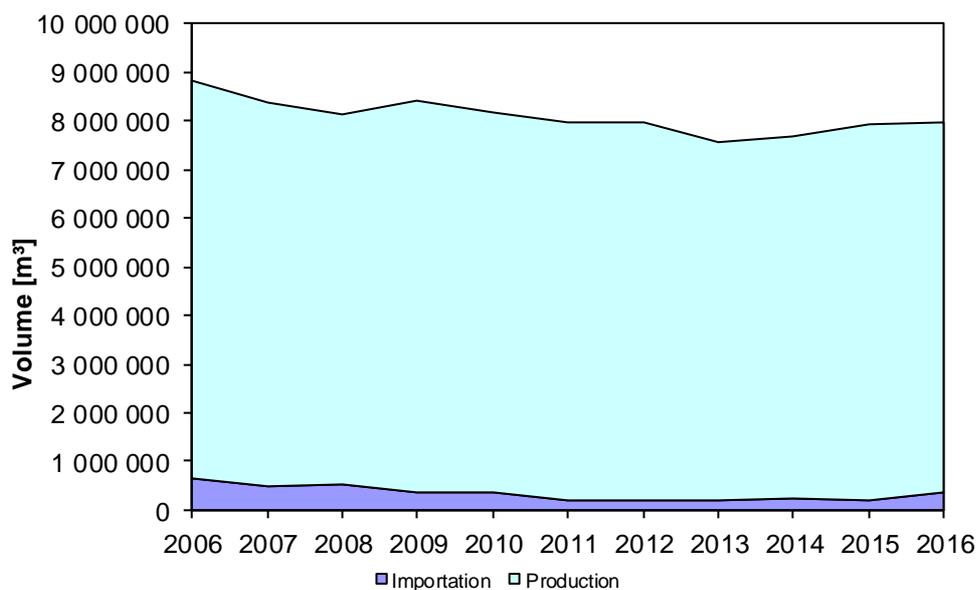
Service	Ouvrage	Production 2015 [m³]	Production 2016 [m³]	Variation 2015/2016
Vallée de l'Echelle	MOULIN DE BAILLAGE (Station) GARAT	267 095	149 007	-44,21 %
Grand Angoulême eau potable	LE PONTY (Station) MOUTHIER SUR BOEME	253 554	244 868	-3,43 %
Grand Angoulême eau potable	PONTIL (Traitement -Source de la Touvre)) TOUVRE Traitement complet	7 150 589	7 188 407	+0,53 %
Grand Angoulême eau potable	LA GRANGE A L'ABBE (Station) SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	45 434	36 951	-18,67 %

- Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2015	2016	Variation	Répartition des ressources (2016)
Ressources propres	7 716 672	7 619 233	-1,26 %	95,5 %
Importations *	198 085	356 928	+80,19 %	4,5 %
<b>Total général</b>	<b>7 914 757</b>	<b>7 976 161</b>	<b>+0,78 %</b>	

\*dont volume importé hors territoire communautaire : 12 147 m³

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

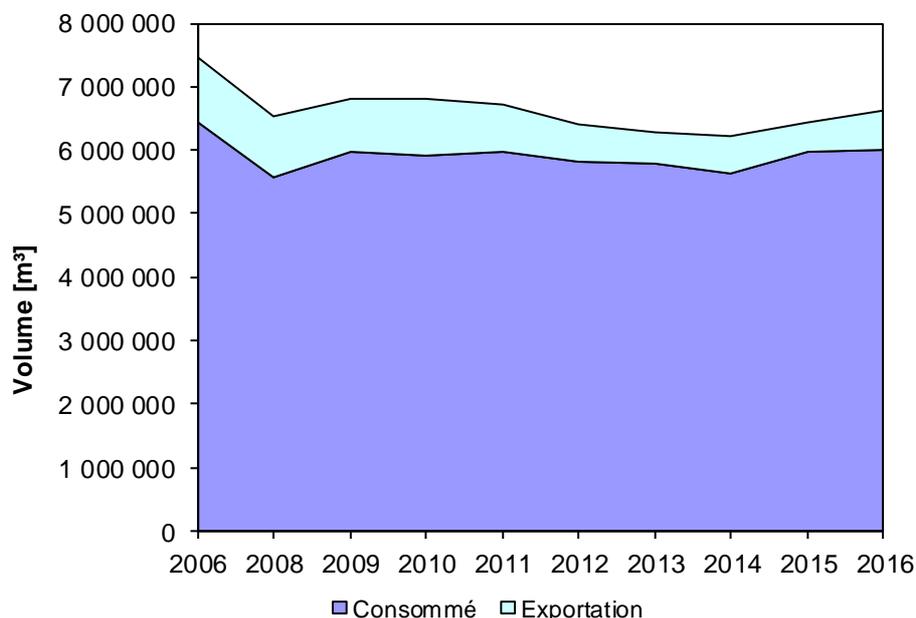
Volumes [m³]	2015	2016	Variation
Volume produit	7 716 672	7 619 233	-1,26 %
Volume importé (y compris entre les deux services)	198 085	356 928	+80,19 %
Volume exporté (y compris entre les deux services)	- 462 679	- 615 707	+21,62 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>7 452 078</b>	<b>7 360 454</b>	<b>-0,65 %</b>
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>5 970 835</b>	<b>6 015 412</b>	<b>+0,75 %</b>

La consommation moyenne par abonnement est de : 101 m³ par an. Elle était de 111 m³ en 2015.

• *Détail des exportations d'eau*

Service	Export vers	Exporté en 2015 [m³]	Exporté en 2016 [m³]
Vallée de l'Echelle	GrandAngoulême - eau potable	15 300	16 263
Vallée de l'Echelle	SIAEP DU KARST CHARENTE – Service St Germain de Montbron	5 338	4 348
Grand Angoulême eau potable	GrandAngoulême - Vallée de l'Echelle	172 755	311 605
Grand Angoulême eau potable	SIAEP DE LA BOEME	8 871	4 606
Grand Angoulême eau potable	SIAEP DU NORD OUEST CHARENTE - Service Champniers	-	302
Grand Angoulême eau potable	SIAEP DU NORD OUEST CHARENTE - service Nouere	9 156	10 236
Grand Angoulême eau potable	SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE - Chazelles	207 698	211 475
Grand Angoulême eau potable	SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF	43 561	45 793
Volume total exporté		- 462 679	- 604 628

• *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

Linéaire du réseau hors branchements en km	2015	2016	Variation%
Vallée de l'Echelle	266,3	267,0	+0,27 %
Grand Angoulême eau potable	943,8	938,2	-0,59 %
TOTAL	1 210,1	1 205,2	-0,40 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

- *Part collectivité*

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

**Vallée de l'Echelle :**

Date de la délibération	Objet
08/11/2004	Tarifs collectivité applicables au 01/01/2005*
15/12/2016	Tarif eau potable au 1 <sup>er</sup> janvier 2017

\* obsolète à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Grand Angoulême (périmètre 2016) :**

Date de la délibération	Objet
18/10/2012	Tarif eau potable au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
15/12/2016	Tarif eau potable au 1 <sup>er</sup> janvier 2017

- *Part délégataire*

Les tarifs concernant la part de la fermière sont fixés pour chaque contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat afférent.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2017 :

Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 31,12 €.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017
Redevance de pollution domestique	0,3150	0,3200



## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution- service Vallée de l'Echelle

### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,92	29,36	-12,20 %
	Abonnement secondaire	34,92		
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,729	0,820	+12,48 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,00	1,30	-96,29 %
	Abonnement secondaire	5,00		
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,45	0,22	-51,11 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,11	0,11	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,315	0,32	+1,59 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

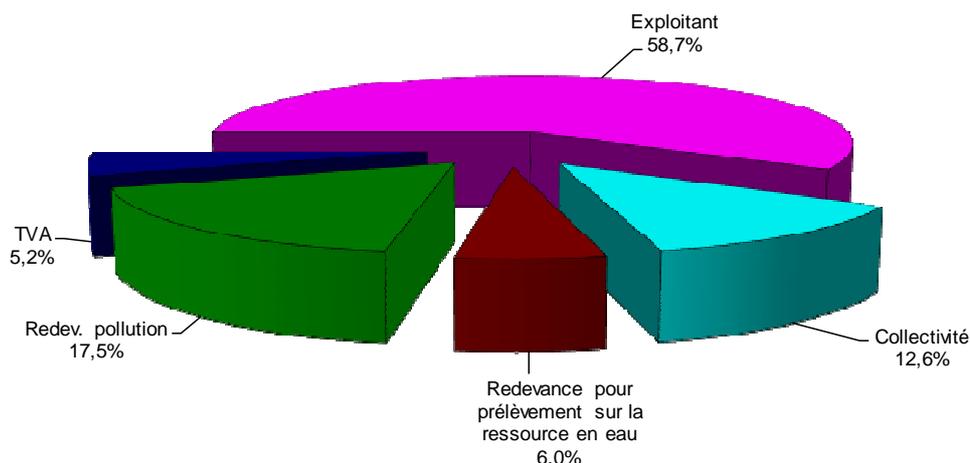
	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
Exploitant	122,40	127,76	+5,44 %
Collectivité	89,00	27,70	-68,88 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,20	13,20	0,00 %
Redevance de pollution domestique	37,80	38,40	+1,59 %
TVA	14,43	11,39	-20,58 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>276,83</b>	<b>218,45</b>	<b>-20,59 %</b>

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-25,85 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1,82 €/m<sup>3</sup>  
 0,0018 €/l

### Répartition au 1er janvier 2017



## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution – service Grand Angoulême périmètre 2016

### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
<b>Part de l'exploitant</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,60	29,36	-0,81 %
	Abonnement Diam 20 mm	100,00		
	Abonnement Diam 60 mm	200,32		
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,8303	0,8200	-1,24 %
<b>Part de la collectivité</b> Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,46	1,30	+182,61 %
	Abonnement Diam 20 mm			
	Abonnement Diam 60 mm			
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,1926	0,22	+14,23 %
<b>Redevances et taxes</b>	Syndicat d'harmonisation [€/m <sup>3</sup> ]			
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,08	0,09	+12,50 %
	Redevance de pollution domestique	0,315	0,32	+1,59 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2016	1 <sup>er</sup> jan 2017	Variation
Exploitant	129,24	127,76	-1,15 %
Collectivité	23,57	27,70	+17,52 %
Syndicat d'harmonisation	0,00	0,00	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,60	10,80	+12,50 %
Redevance de pollution domestique	37,80	38,40	+1,59 %
TVA	11,01	11,26	+2,27 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>211,22</b>	<b>215,92</b>	<b>+2,23 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+1,73 %</b>

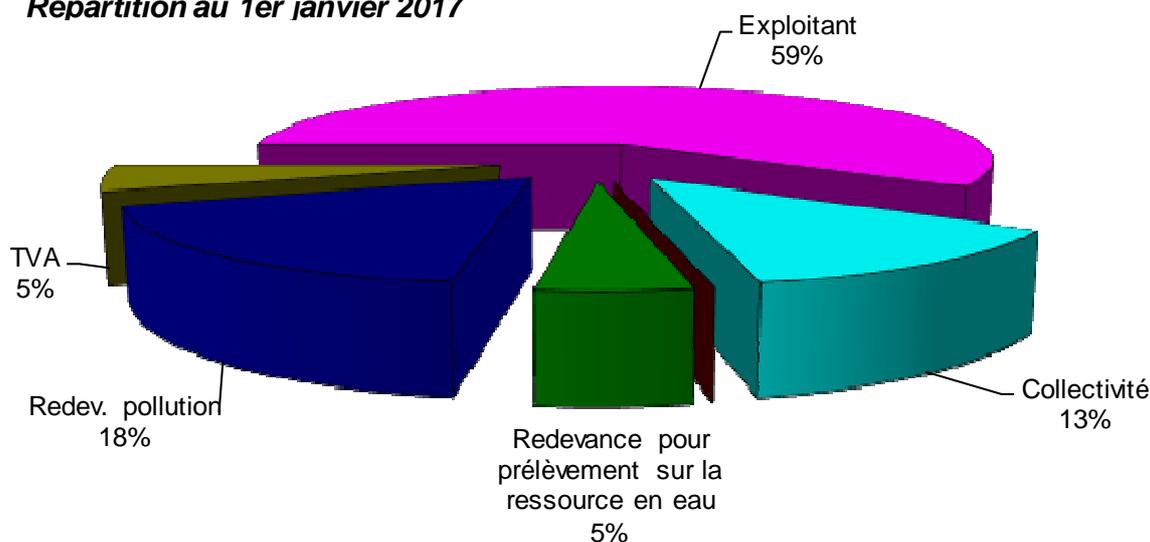
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1,80 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0018 €/l

### Répartition au 1er janvier 2017



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Vallée de l'Echelle

### Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	283 224,29 €	293 507,03 €	+3,63 %
dont abonnements	127 168,34 €	128 322,83 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 133,59 €	- 4 847,97 €	
Recettes de volume exporté	268,50 €	21,67 €	
Total recettes de vente d'eau	283 359,20 €	288 680,73 €	+1,88 %

### Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	383 527,90 €	399 820,57 €	+5,39 %
dont abonnements	132 101,08 €	133 284,55 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 327,90 €	- 932,26 €	
Recettes de volume exporté	1 366,52 €		
Total recettes de vente d'eau	384 566,52 €	404 200,00 €	+5,11 %

- Grand Angoulême (périmètre 2016)

### Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Total recettes de vente d'eau	1 870 628,01 €	2 078 576,33 €	11,12 %
Autres recettes			
Remboursement de charges	71 332,56 €	48 221,12 €	
Autres recettes	18 015,90 €	9 498,26 €	
Total des recettes	1 959 976,47 €	2 136 295,71 €	+9,00 %

### Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	6 202 487,00 €	6 156 179,00 €	-0,75 %
dont abonnements	1 522 587,00 €	1 535 255,00 €	+0,83 %
Recettes de volume exporté	93 761,00 €	123 145,00 €	+31,34 %
Total recettes de vente d'eau	6 296 248,00 €	6 279 324,00 €	-0,27 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	317 253,00 €	269 013,00 €	
Autres recettes	307 451,00 €	264 011,00 €	
Produits accessoires		47 038,00 €	
Total des recettes	6 920 952,00 €	6 859 386,00 €	-0,89%

- Synthèse des recettes d'exploitation

**Recettes de la collectivité**

	2015	2016	Variation
Vallée de l'Echelle	283 359,20 €	288 680,73 €	+1,88 %
GrandAngoulême (périmètre 2016)	1 959 976,47 €	2 136 295,71 €	+9,00 %

**Recettes de l'exploitant**

	2015	2016	Variation
Vallée de l'Echelle	384 566,52 €	404 200,00 €	+5,11 %
SEMEA	6 920 952,00 €	6 859 386,00 €	-0,89%

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

#### Vallée de l'Echelle

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique		0	100 %
Conformité physico-chimique		1	97,7 %

#### Grand Angoulême (périmètre 2016)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	190	0	100 %
Conformité physico-chimique	190	0	100 %

#### TOTAL :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	190	0	100,0 %	-
Conformité physico- chimique	190	0	100,0 %	

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

### Grille Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

### Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

Service	valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
Vallée de l'Echelle	60 %
Grand Angoulême eau potable	79 %

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) <b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

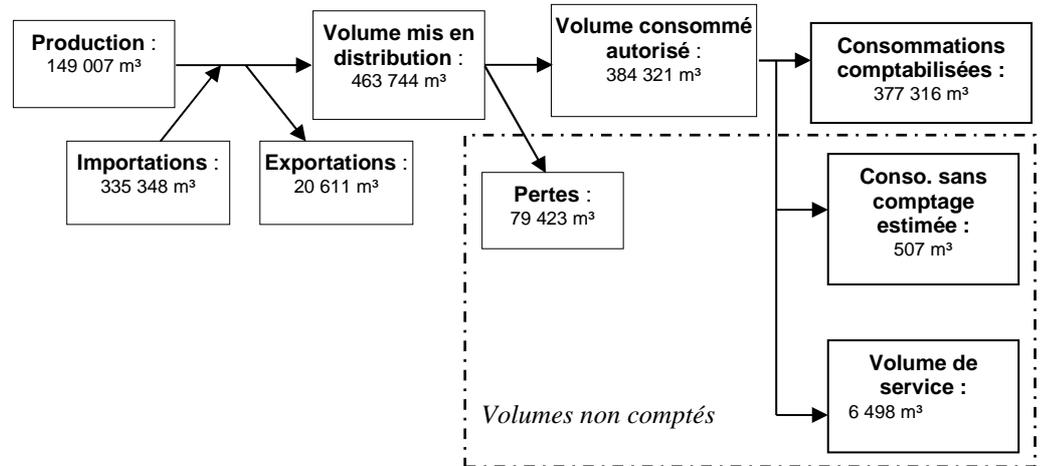
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

**Valeur globale de l'indice de connaissance patrimoniale du réseau pour chaque service**

Service	Points obtenus
Vallée de l'Echelle	110
Grand Angoulême (périmètre 2016)	117

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU

Vallée de l'Echelle :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 507 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 6 498 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	78,8 %	76,2 %	77,4 %	84,8 %	83,6 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	1,1	1,2	1,1	0,7	0,8

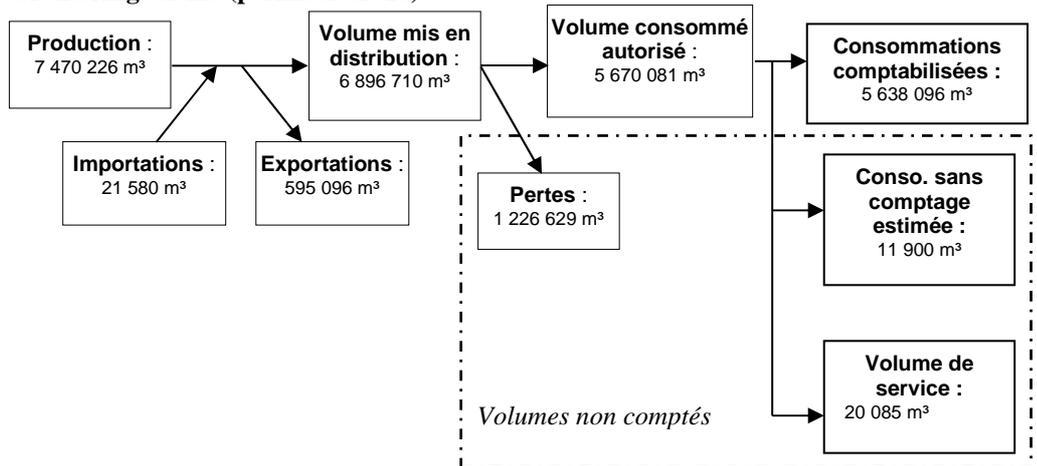
**- indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	4,1	4,0	3,8	3,9	4,2
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

**Grand Angoulême (périmètre 2016) :**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 11 900 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 20 085 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	80,6 %	83,6 %	81,8 %	82,2 %	83,6 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

perles / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	4,2	3,4	3,8	3,9	3,6

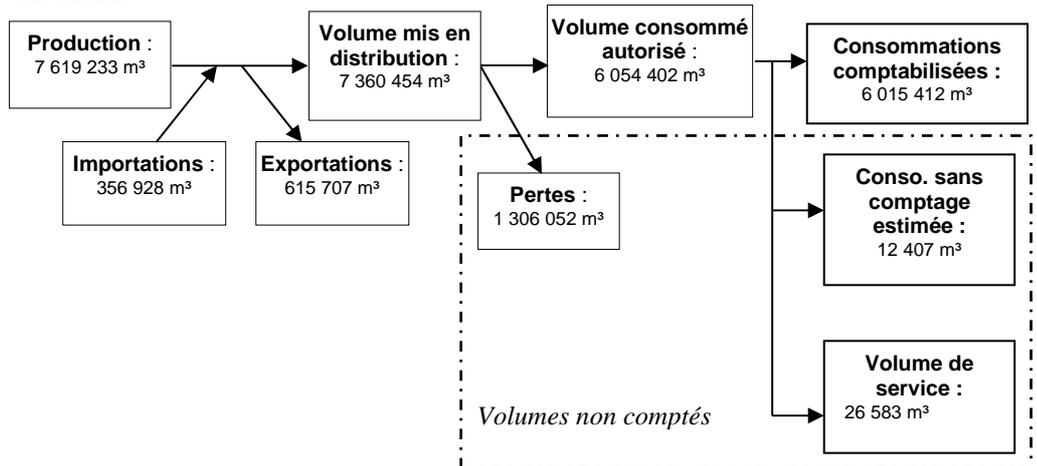
**- indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	17,3	17,1	17,2	17,8	18,3
Seuil de rendement [%]	68,5 %	68,4 %	68,4 %	68,6 %	68,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

**GLOBAL :**



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 12 407 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 26 583 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [%]	80,5 %	83,1 %	81,5 %	82,3 %	83,6 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	3,5	2,9	3,3	3,3	3,1

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

perdes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	3,5	2,9	3,2	3,2	3,0

**- indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	14,4	14,3	14,2	14,8	15,2

## ■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2012	2013	2014	2015	2016
Vallée de l'Echelle	0,102	0,322	0,587	1,046	0,760
Grand Angoulême (périmètre 2016)	8,118	12,619	6,850	7,779	6,558
TOTAL	8,220	12,941	7,437	8,825	7,318

### Taux moyen de renouvellement des réseaux :

Vallée de l'Echelle	0,2 %
Grand Angoulême (périmètre 2016)	0,9 %
Global	0,7%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ CONTINUTE DU SERVICE

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte

Taux d'occurrence des interruptions de service	2015	2016
Grand Angoulême (périmètre 2016)	1,6	1,9

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La collectivité s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

Taux de respect du délai	2015	2016
Grand Angoulême (périmètre 2016)	100 %	100 %

## ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Durée d'extinction de la dette	2015	2016
Grand Angoulême (périmètre 2016)	0,623	0,47

## ■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Taux d'impayés	2015	2016
Grand Angoulême (périmètre 2016)	1,2 %	1,5 %

## ■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Nombre de réclamations	2015	2016
Grand Angoulême (périmètre 2016)	64	64

Taux de réclamations (%)	2015	2016
Grand Angoulême (périmètre 2016)	1,3	1,3

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Service	Objet des travaux	Montant de travaux
Vallée de l'Echelle	Boux renouvellement de canalisation sur 760 ml	
	Garat - Reservoir Moulin de Baillarge : renouvellement de l'armoire électrique et divers équipements suite à la fuite de chlore gazeux	18 000 €
	Réservoirs des Marronnieres, Les Chaumes, Sers et Maison Neuve: Pose de systèmes anti intrusion sur l'ensemble des sites + installation analyseur de chlore	
	Pose de 11 débitmètres sur le réseau	65 047 €
	Garat - Maison Neuve - pose d'une chloration gazeuse	15 295 €
Grand Angoulême (périmètre 2016)	Réservoir R3 de Toutifaut (Soyaux) : étanchéité intérieure des réservoirs, du renouvellement des équipements hydrauliques, de sécurisation des ouvrages et de ravalement, renouvellement du refoulement distribution DN 350 mm	372 000 €
	Réservoirs de GRAPILLET (Angoulême) travaux de maçonnerie sur mur d'enceinte 1ère tranche (bd Liédot / rue de Périgueux)	54 000 €
	Réservoir de Mognac (La Couronne) : travaux de mise en sécurité et désamiantage	22 000 €
	Réservoirs semi-enterrés de TOUTIFAUT (Soyaux) : reprise des espaces verts et de la clôture en panneaux rigides	30 000 €
	Renforcement de canalisations rue de basseau (Angoulême): 731 ml en Ø 300 fonte + Renouvellement 114 branchements	
	Dévoisement de réseau La Vigerie (Saint Saturnin) - RN 141 : 280 ml en Ø100 mm Fonte + 140 ml en PVC Ø110 mm + 111,5 ml en PEHD Ø125 mm	
	Extension de réseau (Mornac) 103 ml PVC Ø 63mm	
	Suppression de double réseau : 9,94 km	

## ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

### Vallée de l'Echelle :

Branchements	2015	2016
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>

### Grand Angoulême (périmètre 2016) :

Branchements	2015	2016
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année		93
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	447	391
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0,87 %</b>	<b>0,76 %</b>

### Total :

Branchements	2015	2016
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	93
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	447	391
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0,81 %</b>	<b>0,70 %</b>

## ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	806 808,44 €	715 476,73 €
Remboursements au cours de l'exercice	141 888,61 €	122 183,82 €
dont en intérêts	35 195,72 €	30 852,11 €
dont en capital	106 692,89 €	91 331,71 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Service	Objet des travaux	Montant de travaux
Grand Angoulême (périmètre 2016)	Réservoir de MOUGNAC - La Couronne : travaux de réfection de l'étanchéité intérieure, le ravalement extérieur et le remplacement des canalisations	135 000 €
	Réservoir de GRAPILLET - Angoulême : travaux de renouvellement et de mise aux normes des équipements de sécurité et réfection de la toiture terrasse (extrados) : tranche ferme R1/R2 et tranche conditionnelle : R3/R4 :	285 000 €
	Réservoir de GRAPILLET - Angoulême : Réalisation de travaux de maçonnerie sur mur d'enceinte des réservoirs de GRAPILLET (ANGOULEME) : 2ème tranche (rue du château d'eau)	42 000 €
	Fin du renouvellement de canalisations et branchements sur la rue de Basseau (Angoulême)	

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Service	Objet des travaux	Montant de travaux
Vallée de l'Echelle	Appel à Projet "fuites" de l'Agence de l'eau de janvier 2017	-
	Renouvellement de canalisation - Garat - Sainte Catherine 145 ml en 3 diamètres différents : 60 000 € HT	60 000 €
	Surpresseur du Forestier - mise en place d'un variateur de fréquence	2 250 €
Grand Angoulême (périmètre 2016)	Poursuite du programme "abords ouvrages" : captage du Ponty (Mouthiers sur Boême) et Grange à l'Abbé (Saint Yrieix sur Charente)	-
	Poursuite du programme de renouvellement des étanchéités des ouvrages : Peudenelle - Mornac, Grapillet - Angoulême, Chez Nauve - Champniers	-

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Grand Angoulême (périmètre 2016) :

	2015	2016
montants des versements à un fonds de solidarité	84 750,00 €	50 361,00 €

## ■ Synthèse des indicateurs des services de l'eau potable

### ■ VALLEE DE L'ECHELLE

Désignation	unité	2015	2016
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	2,31	1,82
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60
Rendement du réseau de distribution	%	84,8	83,6
Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	0,8	0,9
Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	0,7	0,8
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,2	0,2
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	105	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	-	8 296

### ■ GRAND ANGOULEME (PERIMETRE 2016)

Désignation	unité	2015	2016
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	1,76	1,80
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%		100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%		100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	79
Rendement du réseau de distribution	%	82,2	83,6
Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	4,0	3,7
Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	3,9	3,6
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,9	0,9
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	117	117
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	111 809	106 386
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	1,6	1,9
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,3	1,3
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m <sup>3</sup>	0	0
Durée d'extinction de la dette	an	0,62	0,47
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,2	1,5

■ **GLOBAL**

Désignation	unité	2016
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	1,83
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100,0 %
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100,0 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	non consolidé
Rendement du réseau de distribution	%	83,6 %
Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	3,1
Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	3,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,7 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	non consolidé
Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	114 682
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	3,2
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	non consolidé
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,9
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m <sup>3</sup>	0,015
Durée d'extinction de la dette	an	0.47
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	non consolidé